

Compte rendu de la rencontre du 24 novembre 2022 avec les entreprises

Présents : C. Roux transporteur), F. Anglezan (travaux publics), F. Malbec (bâtiments et maçonnerie), J. Gonthier (traiteur), E. Serva (maroquinerie), B. Crespy (médiateur pour les entreprises et les particuliers), C. Gougis (architecte), J. Moillet (massage et bien être), C. Ferrandi (praticienne de shiatsu), N. Sequeira (psychothérapeute)

Excusés : Stéphan Krajcik, A. Bonnevide, C. Courteille, S. Magne, Isabelle De Anna, C. Pontier

Élus : T. Loison, et B. Loison

Excusés : G. Estelle, B. Chauvet, E. Chioussse

Agent : S. Valla

Le but de la rencontre est d'échanger les informations et de connaître vos besoins

Préambule

Remerciement aux entrepreneurs pour leur venue.

I Tour de table

Présentation des entreprises et de leurs activités.

Le cabinet des colibris accueille deux nouvelles thérapeutes depuis février 22. Julia Moillet et Carole Ferrandi. Elles rejoignent l'équipe Nathalie Sequeira, Benjamin Crespy médiateur et Jessica Mathy énergéticienne.

Lors des fortes pluies du 9 novembre dernier, le devant du cabinet et l'eau est rentré à l'intérieur. Comment résoudre ce problème ? **Le mur de soutènement au fond du parking de l'église s'est effondré. Il faudra alors résoudre le problème du pluvial à cet endroit-là.** Sophie informe qu'un dossier de catastrophes naturelles dues à la sécheresse a été envoyé à la préfecture. C'est au bout d'un an que nous saurons si notre commune a été classée en catastrophes naturelles. Si on remarque des fissures sur son bâtiment, il faut contacter son assurance afin qu'il envoie un expert pour constater.

Mme Sequeira demande une isolation phonique sur chaque côté du mur des cabinets afin de préserver la confidentialité des patients. **La commission travaux va étudier ce problème.**

Nous informons M. Roux que le 8 décembre prochain nous votons pour l'installation par le SMEG30 d'un lampadaire sur la zone d'activités en face son entreprise.

II Aides financières pour les petites entreprises

1 Fonds du France Relance État-Régions

Du 10 septembre 2021 au 09 septembre 2025

La relance de l'économie et le soutien aux entreprises impactées par la crise nécessite une action en fonds propres coordonnée de l'État et des Régions, en lien avec une mobilisation des investisseurs publics et privés. Dans le cadre du plan de relance Facilité pour la Reprise et la Résilience validé par la Commission Européenne le 23 juin 2021, l'État a abondé à hauteur de 250 M€ un nouveau fonds de fonds (Fonds de France Relance État-Régions, le « FFRER ») qui investira aux côtés des Régions et des partenaires privés dans des fonds d'investissement régionaux. Cette action vise à renforcer les fonds propres des PME, et notamment les petites PME dans les territoires, leur compétitivité et leur capacité de résilience et d'investissement à long terme.

Pour plus d'information cliquez sur le lien :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/fonds-de-fonds-france-relance-etat-regions>

Comment soumettre un projet de fonds au FFRED ?

Bpifrance Investissement, en tant que gestionnaire du FFRED, sera en charge de la sélection des fonds et des équipes de gestion associées, qui se portent candidates à un investissement du FFRED. Les projets de fonds seront évalués par les équipes d'investissement « fonds de fonds » de Bpifrance (contact : fof@bpifrance.fr).

2 Prêt Eco-Énergie (PEE)

Ce dispositif est à destination des micro-entreprises, TPE et PME ayant plus de 3 ans d'existence et étant financièrement saines. Pour en bénéficier, l'entreprise doit s'engager dans un programme d'investissement qui aura pour finalité d'améliorer leur efficacité énergétique. C'est un prêt participatif pouvant aller jusqu'à 100 000 euros qui est assimilé à des fonds propres lui permettant ainsi d'être renseigné sur une ligne spécifique du bilan de l'entreprise.

Le prêt Eco-Énergie est proposé par Bpifrance, qui s'engage avec les entreprises en faveur de la transition écologique et énergétique (TEE).

Plus d'informations en cliquant sur : <https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/dessinemoi-transition-ecologique-et-energetique-bpifrance-sengage-avec-vous>

3 Le prêt de relance Occitanie

La Région Occitanie et Bpifrance lancent le « Prêt Relance Occitanie », destiné à accompagner les TPE et PME dans leur relance en janvier 2022. Ce nouveau Prêt Relance Occitanie vise à accompagner la relance des TPE et PME de la région.

Ce prêt est consenti à un taux fixe préférentiel de 0,20%, ce prêt finance les besoins de trésorerie des TPE / PME liés à la reprise de leur activité et/ou cherchant à faire évoluer leur modèle économique dans le cadre d'un programme de développement.

Via le Prêt Relance Occitanie, la Région Occitanie et Bpifrance entendent **renforcer la trésorerie des entreprises régionales** pour leur permettre, dans un contexte exceptionnel de résoudre durablement leurs difficultés. La mobilisation forte des experts-comptables auprès de leurs clients permet de sécuriser l'ensemble du dispositif.

Présentation de la fiche qui sera transmise.

4 Initiative Gard

Initiative Gard est une **Association Loi 1901** qui regroupe des **acteurs publics et privés**. Son objectif est de faciliter la création ou la reprise d'entreprises et participer à un projet de développement économique. Qui trouve-t-on autour d'Initiative Gard ? Les collectivités locales, des chefs d'entreprises ou des cadres, des professionnels de l'entreprise (experts-comptables, banquiers, avocats, consulaires, assureurs...).

L'agglomération du Gard Rhodanien a conventionné avec Initiative Gard, ce qui permet une présence régulière d'un chargé de mission au sein de l'Office des entreprises et de soutenir financièrement des entreprises dans leurs projets. Les entreprises peuvent déposer leurs projets afin d'obtenir un prêt d'honneur à taux zéro après décision d'un comité d'expert qui est conditionné par l'accord d'un prêt bancaire.

En 2021, 16 entreprises du territoire ont pu bénéficier de ce prêt à taux zéro pour un total de 305 000 €. Par ce biais les entreprises ont pu consolider l'obtention de prêts bancaires classiques et 76 emplois ont pu être créés ou maintenus. M. Roux fait en partie et parfois est membre du jury.

III Point sur le PLU

Nous avons rédigé le règlement qui est en cours de finalisation.

Des nouvelles contraintes de l'État obligent à revoir les calculs de consommation de l'espace, de l'artificialisation des sols et la création de logements. (Par exemple la Loi Climat Résilience). Cela reste très théorique mais c'est nécessaire pour une révision du PLU, et une des conséquences c'est un retard de quelques mois pour valider cette révision.

Nous tenons à souligner les très bonnes relations depuis le début du mandat avec les ABF, relations qui nous ont permis d'obtenir une petite subvention de la DRAC* pour la nouvelle Boulangerie.

M. Crespy demande si des particuliers ou des entreprises peuvent donner leur avis ? **Lorsque le zonage et le règlement seront finalisés, les PPA (Personnes Publiques Associées) seront invités à une réunion avec l'Urbaniste et les élus pour donner leurs remarques et réaliser des modifications. Ensuite le PLU sera approuvé par le conseil municipal. Une réunion publique se tiendra auprès des administrés qui pourront poser leurs questions. Puis il y aura une enquête publique d'un mois. Toute personne peut inscrire ses remarques ou doléances sur le registre en mairie ou en ligne mais peut aussi rencontrer et échanger avec l'enquêteur.**

IV Autres points abordés

La redevance incitative selon le principe du pollueur/payeur qui sera mise en place par l'agglomération en 2023. La distribution des bacs pucés est quasi finie sur Vénéjan. Il y aura maintenant un forfait de 15 levées par an et non de 12, la collecte se fera tous les mardis comme aujourd'hui.

Une personne est-elle passée vous remettre un bac pucé de dimension en proportion avec votre production de déchets ? **Pour les Colibris personne n'est venue les rencontrer, mais ils n'ont pas besoin de bac car ils génèrent peu de déchets qu'ils peuvent emporter avec eux et mettre dans leur bac personnel. Sophie va contacter M. Perez-Ortiz le chargé de la redevance incitative de l'agglomération.**

Il n'a pas été voté pour l'instant d'augmentation du tarif de la vignette pour la déchetterie.

V Les projets 2023/2024

Le projet des ateliers municipaux et d'un pôle médical

Nous avons le projet pour 2023 de réaliser une rénovation des ateliers municipaux avec des sanitaires et des vestiaires homme/femme. De procéder au désamiantage de la toiture et d'y installer des panneaux photovoltaïques. De faire une extension avec également des panneaux photovoltaïques sur la toiture. Cette construction devrait accueillir des professionnels de santé.

Nous avons acté ce projet lors du conseil municipal du 29 juin et nous avons délibéré le 14 septembre quant au choix de l'architecte. 4 architectes ont répondu à l'appel à candidature et c'est Simon Tyssaen qui a été retenu.

Il est présenté une ébauche de projet qui n'est pas le définitif.

Le projet école

Il y a de plus en plus d'enfants qui mangent à la cantine. Il est nécessaire de réaliser dans la cour une construction pour remplacer la salle polyvalente actuelle qui nous permettrait d'agrandir le réfectoire.

Il faut aussi prévoir d'isoler les classes, menuiseries, murs... et peut-être d'installer des ombrières.